ACTES DU CONCILE PROVINCIAL DE LILLE









Lette projective

PROPOSITIONS RETENUES PAR LES EVEQUES DE LA PROVINCE DE LILLE A PARTIR DE L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE¹

POUR L'AVENIR DE NOS PAROISSES OBJECTIFS GENERAUX

& PISTES POUR UNE MISE EN ŒUVRE

La paroisse n'est pas une structure caduque; précisément parce qu'elle a une grande plasticité, elle peut prendre des formes très diverses qui demandent la docilité et la créativité missionnaire du pasteur et de la communauté. Même si, certainement, elle n'est pas l'unique institution évangélisatrice, si elle est capable de se réformer et de s'adapter constamment, elle continuera à être « l'Église elle-même qui vit au milieu des maisons de ses fils et de ses filles »². Cela suppose que réellement elle soit en contact avec les familles et avec la vie du peuple et ne devienne pas une structure prolixe séparée des gens, ou un groupe d'élus qui se regardent eux-mêmes. La paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration. A travers toutes ses activités, la paroisse encourage et forme ses membres pour qu'ils soient des agents de l'évangélisation. Elle est communauté de communautés, sanctuaire où les assoiffés viennent boire pour continuer à marcher, et centre d'un constant envoi missionnaire. Mais nous devons reconnaître que l'appel à la révision et au renouveau des paroisses n'a pas encore donné de fruits suffisants pour qu'elles soient encore plus proches des gens, qu'elles soient des lieux de communion vivante et de participation, et qu'elles s'orientent complètement vers la mission.

Pape François, La joie de l'Évangile, n°28

¹ C'est-à-dire à partir du document approuvé le dimanche 1er février 2015 comme étant l'expression juste de l'assemblée consultative.

² Saint Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Christifideles laici* n° 26.

Introduction

Comme Jésus au puits de Sychar, l'Église aussi ressent le devoir de s'asseoir aux côtés des hommes et des femmes de notre temps, pour rendre présent le Seigneur dans leur vie, afin qu'ils puissent le rencontrer, car seul son Esprit est l'eau qui donne la vie véritable et éternelle. Seul Jésus est capable de lire jusqu'aux tréfonds de notre cœur et de nous dévoiler notre propre vérité: « Il m'a dit tout ce que j'ai fait », confesse la Samaritaine à ses concitoyens. Cette annonce, à laquelle se joint la question qui ouvre à la foi: « Ne serait-il pas le Messie? », montre comment celui qui a reçu la vie nouvelle dans la rencontre avec Jésus ne peut manquer de devenir à son tour porteur de vérité et d'espérance pour les autres. La pécheresse convertie devient messagère du salut et conduit à Jésus tout son village. De l'accueil du témoignage, les gens passeront à l'expérience personnelle de la rencontre : « Ce n'est plus à cause de ce que tu nous as dit que nous croyons maintenant ; nous l'avons entendu par nous-mêmes, et nous savons que c'est vraiment lui le Sauveur du monde ».

Message au peuple de Dieu Synode sur la nouvelle évangélisation – 2012

- 1. Catholiques du Nord-Pas de Calais, faisons nôtre la pédagogie de Jésus. A toutes les pages des Évangiles, Jésus est celui qui rencontre chacun pour lui-même, qui se laisse surprendre, à l'écoute des attentes et du chemin personnel des uns et des autres. Aux pécheurs, il offre le pardon ; aux malades et aux marginalisés, il ouvre la porte de la communauté humaine ; aux enfants et aux petits, il donne la première place ; à ceux qui imposent la Loi comme un fardeau, il oppose son accueil sans condition qui sait bousculer les schémas qui enferment. Nous reconnaissons dans cette pédagogie le fondement même de notre mission : être le Signe visible de l'Amour de Dieu qui relève et qui sauve tout homme, aujourd'hui et dans les années à venir. Tous, nous sommes appelés à nous convertir sans cesse à la démarche du Christ et à accueillir ce que l'Esprit de Dieu nous suggère pour inventer les paroisses de demain.
- 2. A chacun et aux foules, Jésus parle d'un Dieu qui est Père. Il révèle les signes perceptibles de la présence de Dieu. Il invite des hommes et des femmes à le suivre et les associe à sa propre mission, aujourd'hui encore. Sa rencontre de l'humanité et sa fidélité au Père le conduisent à la mort dont son Père le relève au matin de Pâques. Nous le croyons vivant et nous sommes les témoins de cette Nouvelle inouïe : Jésus a donné sa vie pour tous et Dieu l'a ressuscité!
- 3. L'Église existe pour le service du monde. La gratuité peut ouvrir sur la rencontre de Dieu qui, le premier, se fait proche. Pour permettre la rencontre avec le Christ aujourd'hui, nous avons à développer : écoute, ouverture, attention, fraternité. Il s'agit de se faire proche, dans la gratuité de la relation humaine. Devant le développement des différentes manières d'entrer en conversation avec chacun, le Pape François souligne l'objectif de ce dialogue pastoral qui « ne sera pas principalement l'organisation ecclésiale mais le rêve missionnaire d'arriver à tous » (La joie de l'Évangile, n° 31).

- Chapitre 1 -

Pour que les paroisses s'orientent complètement vers la mission

Dieu nous a tous appelés

4. Chaque baptisé est appelé à prendre sa part et sa place dans la vie de l'Église de nos diocèses de Lille, Arras et Cambrai. La mission fondamentale d'annonce de l'Évangile doit orienter toutes les paroisses. Cette mission ne nous appartient pas, elle nous est donnée par le Christ. Elle nous envoie porter la Bonne Nouvelle d'un Dieu qui aime l'humanité. Elle nous demande de nous rendre disponibles à tous nos frères, de reconnaître l'Esprit de Dieu à l'œuvre en eux jusqu'à nous laisser toucher par leur témoignage, et de les inviter à suivre le Christ.

Aller vers...

- 5. Le pape François invite les chrétiens et les communautés à se tourner vers la mission, plus particulièrement vers les « périphéries existentielles » ³. Cela exige de notre part une véritable « conversion missionnaire » ⁴ qui nous fait sortir de nos préoccupations internes. Les liens avec les autres Églises chrétiennes, dans une perspective œcuménique, peuvent nous y aider.
- 6. Le Concile provincial demande que les paroisses se donnent les moyens de connaître le monde qui les entoure, dans le quotidien des femmes et des hommes du Nord-Pas de Calais (rural, centres urbains, etc.), afin d'identifier les périphéries existentielles vers lesquelles elles sont envoyées.
- 7. Pour être féconde, une conversion missionnaire doit être enracinée dans le Christ. Elle implique des renoncements concrets et de nouvelles attitudes. Le Concile provincial demande aux paroisses d'oser créer du neuf, de discerner les priorités à partir de ce qui grandit et d'accepter de ne pas tout faire par ellesmêmes.
- 8. Le Concile provincial demande aux paroisses de favoriser la relecture, à la lumière de la Parole de Dieu, de ce que vivent groupes et personnes dans leurs rencontres quotidiennes.

³ « L'Église est appelée à sortir d'elle-même et à aller dans les périphéries, les périphéries géographiques mais également existentielles : là où réside le mystère du péché, la douleur, l'injustice, l'ignorance, là où le religieux, la pensée, sont méprisés, là où sont toutes les misères. » (Intervention du cardinal Bergoglio avant le conclave, ZENIT, 27 mars 2013).

⁴ EG n°30. Cf. le n°27 : « La réforme des structures, qui exige la conversion pastorale, ne peut se comprendre qu'en ce sens : faire en sorte qu'elles deviennent toutes plus missionnaires, que la pastorale ordinaire en toutes ses instances soit plus expansive et ouverte, qu'elle mette les agents pastoraux en constante attitude de "sortie" et favorise ainsi la réponse positive de tous ceux auxquels Jésus offre son amitié. »

- 9. Le Concile provincial demande aux paroisses d'organiser l'évaluation régulière de leurs actions pour une mission « encore plus proche des gens »⁵.
- 10. Le discernement des priorités missionnaires doit prendre en compte jusqu'aux réalités financières et immobilières. Le Concile provincial demande que les paroisses progressent dans la mutualisation des moyens et la solidarité économique.
- 11. Le Concile provincial demande que, dans leurs choix pastoraux et économiques, les paroisses soient soucieuses du développement durable dans la perspective du respect de la Création que propose l'Église.

Vivre en Église avec les personnes pauvres et marginalisées

- 12. Dans le souffle de « *Diaconia 2013 »*⁷, le Concile provincial entend l'appel lancinant de celles et ceux qui sont laissés sur le bord de la route par notre société et devant qui nous sommes souvent démunis. Tous les disciples du Christ sont appelés à leur être attentifs et à accepter de se laisser toucher par eux. Entendons l'appel du Pape François d'une « Église pauvre pour les pauvres »⁸.
- 13. Les pauvretés sont diverses (économiques, sociales, affectives, culturelles...). Le Concile provincial demande aux paroisses de rejoindre particulièrement les personnes en situation de précarité et d'exclusion : aller vers elles, vivre avec elles la rencontre, le dialogue et le partage, goûter ensemble la joie de l'Évangile.
- 14. Le Concile provincial demande aux paroisses de faire pleinement place dans les communautés aux personnes les plus fragilisées, y compris dans la liturgie et dans les instances de décisions.

⁶ Dans les trois dimensions suivantes : respect de l'être humain, respect de l'environnement, pérennité des choix économiques.

⁷ Une démarche proposée par l'Eglise de France et construite avec des personnes en situation de fragilité, pour que tous dans l'Eglise servent la fraternité.

⁸ EG n°198 : « Pour cette raison, je désire une Église pauvre pour les pauvres. Ils ont beaucoup à nous enseigner. (...) par leurs propres souffrances, ils connaissent le Christ souffrant. Il est nécessaire que tous nous nous laissions évangéliser par eux. »

⁵ EG n°28.

Vivre en Église avec les jeunes

- 15. Les jeunes sont aussi l'Église d'aujourd'hui, même s'ils ne sont pas toujours visibles. Le Concile provincial reconnait la nécessité de prendre en compte la diversité de ces générations (12-30 ans) et les façons dont l'Église les rejoint déjà. Certains demandent à être acteurs et pas seulement consommateurs ; ils souhaitent partager des temps de rencontres intergénérationnelles. Dans ce contexte, l'attitude fondamentale des paroissiens doit être celle de la bienveillance. Il s'agit d'accueillir la diversité de leurs charismes, centres d'intérêt, rythmes, disponibilités, langages, etc.
- 16. Le Concile provincial demande aux paroisses de chercher des chemins pour **entrer en relation avec les jeunes** dans leurs diversités.
- 17. Le Concile provincial demande aux paroisses de favoriser la participation des jeunes pour l'annonce de l'Évangile, la liturgie, la diaconie, les nouveaux médias, et même l'Équipe d'animation paroissiale (EAP), en se laissant déplacer par leur regard.
- 18. Dans les établissements catholiques d'enseignement, les aumôneries de l'enseignement public, les divers mouvements et autres groupes, des personnes rejoignent les jeunes là où ils sont, les accompagnent, construisent et inventent avec eux. Le Concile provincial demande aux paroisses de connaître, relayer et soutenir leurs projets et initiatives.

Vivre en Église avec les familles

- 19. Toute famille quelle qu'elle soit est appelée à devenir une communauté chrétienne. Les paroisses doivent permettre à toutes les familles, dans leur diversité, de répondre à cette vocation.
- 20. Le Concile provincial demande aux paroisses que toutes leurs propositions et initiatives tiennent compte de la diversité des rythmes et des besoins actuels des familles.
- 21. Le Concile provincial demande aux paroisses de développer la dimension intergénérationnelle de leurs propositions et activités, en particulier catéchétiques, en complément des propositions spécifiques liées aux étapes de la vie⁹.
- 22. Les enfants ont besoin du témoignage et de la bienveillance de leurs aînés dans la foi. Des enfants deviennent, pour leur famille, porte d'entrée dans la foi. Le Concile provincial demande aux paroisses de leur porter une attention particulière ainsi qu'à leur famille.

⁹ On se réfèrera à ce sujet aux projets diocésains de catéchèse publiés à Lille, Arras et Cambrai.

Lette projective

- Chapitre 2 -

Pour que les paroisses soient encore plus proches des gens

23. La proximité est la dimension première et essentielle de la mission. Les chrétiens sont appelés à inventer une nouvelle hospitalité, à développer un style de vie adapté à notre temps qui soit à la fois « sortie », pour aller à la rencontre de ceux qui nous entourent, et à la fois « accueil sans condition » de ceux et celles qui approchent l'Église. Depuis plusieurs générations, les migrants invitent les communautés catholiques du Nord - Pas de Calais à devenir de plus en plus universelles. Ce défi est à vivre aujourd'hui avec les croyants des autres religions.

Accueillir et être signes au plus proche des hommes et des femmes d'aujourd'hui

- 24. Le Concile provincial demande aux paroisses et à tous les acteurs de l'Église, de reconnaitre, d'encourager et de développer des communautés de proximité sous la forme d'équipes, de groupes, de lieux, de moments qui permettent à chacun d'être accueilli tel qu'il est, de rencontrer l'Évangile, de pouvoir découvrir ce qu'est une vie chrétienne.
- 25. Le Concile provincial demande que les paroisses aient à cœur d'appeler les personnes (seules, en binômes ou en petits noyaux), selon leurs charismes propres, à s'engager dans leurs réseaux de relations, jusqu'à être éventuellement initiateurs, moteurs de groupes ou communautés de proximité.
- 26. Le Concile provincial demande aux paroisses de porter une attention particulière à la qualité de l'accueil des personnes et des familles, dans les permanences, les célébrations, l'aménagement des lieux, y compris les églises, et les différentes propositions pastorales.
- 27. Le Concile provincial demande aux paroisses d'inventer des rencontres variées pour y inviter largement les personnes et les familles avec lesquelles un lien s'est noué, et leur proposer de cheminer ensemble dans la fraternité et dans la foi.

Bâtir chaque paroisse comme une communion de communautés

28. La paroisse est communion de communautés. Le Concile provincial l'appelle à mettre en œuvre une complémentarité féconde ¹⁰ entre les communautés de proximité, notamment les mouvements, associations de fidèles et communautés nouvelles, qui témoignent au cœur de réalités humaines dispersées.

29. La vie consacrée participe à la mission de l'Église par son témoignage de vie (prière, vie fraternelle, accueil, accompagnement, proximité avec les personnes pauvres et exclues) et son caractère international. Elle offre à la paroisse un lieu de stabilité et de ressourcement. Le Concile provincial demande aux paroisses d'intensifier les liens avec les réalités de la vie consacrée dans la diversité de ses charismes et de ses états.

30. Le Concile provincial demande d'accueillir et de promouvoir la pluralité des formes que prennent les paroisses, en fonction de leur environnement et des différentes manières de vivre en société (espace rural, centre-ville, quartiers populaires, pôles universitaires ou hospitaliers, etc.).

31. Le Concile provincial demande aux paroisses de s'organiser davantage dans une logique de réseaux¹¹, pour favoriser le soutien, l'accompagnement, la communication et le ressourcement spirituel et sacramentel des chrétiens présents et témoins dans les communautés de proximité. Un tel fonctionnement demande un changement important dans nos manières d'être et de faire.

32. Le Concile provincial demande que le diocèse et les doyennés aident les paroisses à entrer dans cette logique de réseau par des moyens, des formations et un accompagnement extérieur. Dans ce même esprit, ils favoriseront aussi l'articulation des paroisses entre elles et avec les différents services et mouvements.

10 Cf. *La joie de l'Evangile* n°29 : « Les autres institutions ecclésiales, communautés de base et petites communautés, mouvements et autres formes d'associations, sont une richesse de l'Église que l'Esprit suscite pour évangéliser tous les milieux et secteurs. Souvent elles apportent une nouvelle ferveur évangélisatrice et une capacité de dialogue avec le monde qui rénovent l'Église. Mais il est très salutaire qu'elles ne perdent pas le contact avec cette réalité si riche de la paroisse du lieu, et qu'elles s'intègrent volontiers dans la pastorale organique de l'Église particulière. Cette intégration évitera qu'elles demeurent seulement avec une partie de l'Évangile et de l'Église, ou qu'elles se transforment en nomades sans racines. »

¹¹ Par opposition à une logique pyramidale, une logique de réseau favorise l'émergence de pôles (ici de communautés) interconnectés et interdépendants.

- Chapitre 3 -

Pour que les paroisses soient des lieux de communion vivante

33. « Regardons avec lucidité ce que nous vivons : des jalousies et des mesquineries, ou des conflits de pouvoir souvent paralysent l'action apostolique. (...) Est-ce que les communautés chrétiennes ne cherchent pas à vivre dans la communion ? N'ont-elles pas d'abord à montrer un visage d'acceptation mutuelle et de construction commune ? »

(Mgr Ulrich, discours d'ouverture du Concile provincial, Merville le 14/12/2013)

- 34. La communion que Dieu veut construire entre les hommes s'exprime au plus haut point dans l'eucharistie, célébration de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ. Le Concile provincial rappelle que la paroisse est une communauté eucharistique¹².
- 35. Le Concile provincial demande qu'il y ait dans toutes les paroisses au moins une célébration eucharistique dominicale, stable dans l'horaire et le lieu, repérable par tous.
- 36. Le Concile provincial demande aux paroisses de développer, certains dimanches, des temps privilégiés de catéchèse intergénérationnelle et de convivialité¹³, occasions de construire la communauté et la fraternité, avec en son centre et sommet la célébration eucharistique.
- 37. Le Concile provincial demande aux paroisses de former ceux qui mettent en œuvre le rituel eucharistique, en vue d'une participation¹⁴ active, vivante, consciente, adaptée à l'âge et aux conditions de vie de tous les baptisés.
- 38. Le Concile provincial demande aux paroisses, de proposer d'autres célébrations (célébration de la Parole, prière des Heures, salut du Saint-Sacrement, chapelet, prière de louange, etc.), y compris en semaine, et d'oser inventer des célébrations qui prennent en compte la diversité des étapes de vie, des cheminements, des besoins et des attentes.¹⁵
- 39. Le Concile provincial demande aux paroisses, et tout particulièrement aux prêtres, de revitaliser le sacrement de réconciliation en réinventant une pastorale du pardon.

¹² Saint Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Christifideles laici* n° 26.

¹³ Le Concile provincial se réfère à des expériences déjà en cours dans nos diocèses ou ailleurs sous différentes appellations : « dimanche autrement », « dimanche Parole en fête »

¹⁴ Cf. le Concile Vatican II, Constitution sur la liturgie *Sacrosanctum Concilium*, n° 11, 14, 19, 21, 48, 79.

¹⁵ Lettre aux Hébreux 10-25 : Ne délaissons pas nos assemblées, comme certains en ont pris l'habitude, mais encourageons-nous, d'autant plus que vous voyez s'approcher le Jour du Seigneur.

Au début du $4^{\text{ème}}$ siècle, les martyrs d'Abitène disaient « Sans le dimanche, nous ne pouvons pas vivre ». Le dimanche, là où la participation à l'eucharistie n'est pas possible, les chrétiens doivent s'assembler.



- Chapitre 4 -

Pour que les paroisses soient des lieux de participation

40. « La vie de l'Église est, par nature, synodale. On a vraiment besoin de partager, d'échanger, de se conseiller mutuellement, parce que personne n'entend la voix du Seigneur tout seul. Dans nos sociétés modernes et complexes, il est nécessaire de s'écouter, et avec patience d'entendre les questions, les réflexions, les attentes, les propositions du plus grand nombre, puis de prendre le risque de décisions, et donner l'envie des initiatives. »

(Mgr Ulrich, discours d'ouverture du Concile provincial, Merville le 14/12/2013)

L'animation pastorale de la paroisse

- 41. La diversité des paroisses et des doyennés entraine nécessairement une diversité des formes d'organisation et d'animation. Cela demande de prendre en compte le principe de subsidiarité¹⁶ et de développer une logique de réseaux.
- 42. Le Concile provincial demande aux paroisses d'établir un projet pastoral élaboré pour une durée déterminée, relu et évalué régulièrement. Ce projet concrétisera les orientations provinciales et diocésaines dans le contexte local, en s'appuyant sur une assemblée paroissiale régulièrement convoquée.
- 43. Les paroisses et les mouvements sont des lieux privilégiés de l'appel. Le Concile provincial leur demande d'amplifier une dynamique de prière pour les vocations afin que l'appel du Seigneur soit entendu et accueilli en vue des missions, charges et services particuliers.
- 44. Le Concile provincial demande à l'ensemble des chrétiens d'oser appeler largement aux ministères ordonnés (prêtres, diacres) et à la vie consacrée. Le Concile provincial demande aussi aux paroisses d'accompagner l'appel et le discernement pour des ministères et charges confiés à des laïcs.

13

¹⁶ Le principe de subsidiarité permet d'articuler différents niveaux de responsabilités dans une organisation ou une société. D'une part, ce qui peut être effectué à un niveau inférieur ne doit pas être pris en charge par le niveau supérieur. D'autre part, le niveau supérieur est tenu d'assurer au niveau inférieur les moyens pour que celui-ci puisse fonctionner (aide économique, institutionnelle, législative, etc.). Cf. le *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, au n°186.

Les acteurs de l'animation paroissiale

45. L'animation des paroisses n'est pas de la responsabilité de quelques spécialistes seulement, mais de tous, et de chacun au service des autres. Les responsables de la paroisse auront particulièrement le souci de faire grandir chacun dans cette conscience. Plus que jamais, tous les baptisés ont à se sentir responsables d'interpeler directement des personnes en fonction de leurs charismes particuliers.

46. Le Concile provincial demande que la charge curiale¹⁷ soit exercée dans un partenariat effectif et inventif avec les laïcs, et plus particulièrement avec les membres des Équipes d'animation paroissiale (EAP).

47. Les missions des animateurs laïcs en pastorale (ALP), confiées par l'évêque, croisent le plus souvent la vie des paroisses. Le Concile provincial demande que ces missions soient connues et reconnues au sein des paroisses, dans le respect des responsabilités et charges confiées localement.

Les prêtres

- 48. Les prêtres sont les **pasteurs indispensables** des paroisses ; ils sont garants de la communion, de l'annonce de l'Évangile et ministres des sacrements.
- 49. Le Concile provincial demande que le nombre des paroisses ne soit pas tributaire du nombre des prêtres, mais que leur taille permette d'y vivre une mission de mise en lien des diverses réalités de proximité.
- 50. À l'avenir, le ministère de plusieurs prêtres intègrera une itinérance aux multiples facettes. Le Concile provincial demande que ce soit prioritairement au service de la rencontre des personnes et des communautés de proximité.
- 51. Dans le cadre d'un presbyterium diversifié, le Concile provincial demande que soit développée la solidarité pastorale entre prêtres au niveau d'un doyenné. Celle-ci permettra d'honorer une variété dans les missions, y compris extra-paroissiales, en fonction de l'âge, des désirs et des compétences, et surtout de répondre aux besoins pastoraux.
- 52. Le Concile provincial demande que soit donnée à certains prêtres la possibilité de vivre en **fraternité** missionnaire avec d'autres prêtres, des consacrés ou des familles.
- 53. Le Concile provincial demande que soient développées et diversifiées les formations permanentes offertes aux prêtres, articulées à la vie spirituelle et à l'accompagnement personnel. Le plus souvent possible, ces formations se vivront en commun avec les autres responsables pastoraux.

¹⁷ Cette charge est confiée à un curé ou un à un prêtre modérateur, dans le cadre des canons 517 §1 (équipes de prêtres) et 517 §2 (diacre ou laïcs responsables)

Les diacres

- 54. Dans la vie de la paroisse, les diacres ont leur mission propre en partenariat avec les prêtres et les laïcs.
- 55. Le Concile provincial demande aux paroisses de rendre plus souvent visible le signe du service porté par les diacres dans leur mission, prioritairement tournée vers les périphéries existentielles.
- 56. La diaconie est la mission de toute l'Église. À l'appel de l'évêque, en partenariat avec les prêtres, les personnes consacrées et les fidèles laïcs, les diacres peuvent accompagner des communautés de proximité.

Les fidèles laïcs

57. La mission première des fidèles laïcs, l'annonce de l'Évangile, se déroule dans la vie du monde et se déploie dans la diversité des communautés de proximité. Nombreux sont ceux qui s'engagent aussi dans la vie des paroisses. Parmi ces laïcs, les animateurs laïcs en pastorale (ALP) ont une mission particulière au service de l'ensemble : formation, appel, accompagnement de communautés de proximité, etc. Le Concile provincial constate la pertinence et la fécondité des Équipes d'animation paroissiale (EAP) selon le canon 519. Dans certains endroits, en raison de la pénurie de prêtres, des fidèles laïcs (EAP) participent à l'exercice de la charge pastorale dans le cadre du canon 517 §2¹⁸. Le Concile provincial reconnait l'opportunité de ces expériences qui, dans l'avenir, pourraient s'étendre.

58. Le Concile provincial demande que la répartition des missions au sein de l'Équipe d'animation paroissiale (EAP) soit élaborée de manière concertée. La responsabilité de chacun dans des tâches et missions particulières s'exerce par délégation¹⁹ du curé ou du prêtre modérateur.

59. Le Concile provincial demande aux paroisses que la mission de l'Équipe d'animation de la paroisse (EAP) intègre la mise en œuvre concrète des décisions pastorales et qu'il y ait un meilleur respect de ses statuts (mandats, répartition des rôles, relecture, etc.).

¹⁸ Can. 517 §2 : Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'Évêque diocésain croit qu'une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse doit être confiée à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes, il constituera un prêtre pour être muni des pouvoirs et facultés du curé, le modérateur de la charge pastorale.

¹⁹ « Déléguer » ne signifie pas « donner des tâches à accomplir ». Au contraire, la délégation suppose de déterminer une aire précise et limitée de responsabilité sur laquelle le délégant confie la pleine autorité au délégué, y compris en acceptant que ce dernier procède autrement qu'il ne l'aurait fait lui-même (cf. le canon 133 §2). Bien sûr, le délégué doit rendre compte des résultats de son action, selon des étapes d'évaluation précisées à l'avance.

Pour la mise en œuvre du chapitre 1 – MISSION

Innovation n°1: équipe missionnaire

Au niveau diocésain ou provincial, encourager la constitution d'équipes missionnaires, composées de prêtres, diacres, fidèles laïcs ou consacrés, qui peuvent être envoyées vers des paroisses ou des périphéries, pour des missions temporaires.

Pour la mise en œuvre du chapitre 2 – PROXIMITE

Innovation n°2 : quand parler d'une **communauté de proximité** ?

Pour qu'il y ait une communauté de proximité, quelle que soit sa forme et son activité, il faut qu'au moins deux missions soient assurées : rassembler des personnes et proposer une relation à la Parole de Dieu.

Celui qui rassemble permet la vie relationnelle de la communauté, ouvre à la proximité et assure un lien avec la paroisse. Celui qui propose une relation à la Parole de Dieu permet au groupe d'ouvrir la Bible, de lire cette Parole et de prier à partir d'elle.

La paroisse est invitée à reconnaître et soutenir ceux qui ont le don de « fédérateur » et d'« animateur de la Parole ».

Exemples de communautés de proximité :

- Les maisons d'Evangile
- Les équipes relais
- Les groupes de partage
- Les équipes du Rosaire
- Les groupes de migrants,
- etc.

Pour la mise en œuvre du chapitre 3 – COMMUNION

Innovation n°3 : un ministère de « **médiateur** » confié par l'évêque Dans des cas de conflit, l'autorité veillera à désigner des personnes en vue d'assurer une médiation

Pour la mise en œuvre du chapitre 4 – PARTICIPATION

Innovation n°4 : les nominations des prêtres

Dans la mesure des besoins pastoraux, des disponibilités et des charismes des prêtres, on privilégiera la nomination en équipe à l'échelle d'un doyenné selon le canon $517 \, \S 1^{20}$.

Le prêtre modérateur peut proposer à l'évêque une répartition des missions. Cette répartition est régulièrement évaluée.

Innovation n°5 : la répartition des missions entre les membres de l'Equipe d'animation paroissiale (EAP)

Il est important que toute l'Equipe d'animation paroissiale (EAP) porte l'ensemble de la responsabilité pastorale avec le curé ou le modérateur. Mais il convient, dans la mesure du possible, de confier à chaque membre un domaine plus particulier, dans le cadre du projet pastoral et sans en faire une exclusivité. Le Concile provincial propose pour cela de reprendre ses quatre orientations :

- Un ou deux membres travaillent sur la dimension missionnaire
- Un ou deux membres travaillent sur la proximité (l'animation du réseau des communautés de proximité, l'accueil, les invitations, la communication...).
- Un membre travaille à la communion (vie sacramentelle, le dimanche...).
- L'animateur de l'équipe assure la dimension participative (relation avec le curé, partenariat entre les membres de l'EAP, assemblée générale, coordination avec les autres acteurs pastoraux...).

Innovation n°6: un ministère de « **coordinateur paroissial** », confié par l'évêque Il y a des paroisses dans lesquelles le curé ne peut pas être présent de façon régulière (éloignement, plusieurs paroisses en charge, d'autres ministères) ou ne souhaite pas avoir un rôle d'organisateur. Le Concile provincial demande, là où il est possible et pertinent de le faire, que soit désigné un coordinateur paroissial, homme ou femme. Pour la désignation de ce coordinateur, on procédera comme on le fait habituellement pour les EAP.

²⁰ Can. 517 §1 : Là où les circonstances l'exigent, la charge pastorale d'une paroisse ou de plusieurs paroisses ensemble peut être confiée solidairement à plusieurs prêtres, à la condition cependant que l'un d'eux soit le modérateur de l'exercice de la charge pastorale, c'est-à-dire qu'il dirigera l'activité commune et en répondra devant l'Évêque.

